

Commune de CHARGEY LES GRAY
Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 25 mai 2023 – 20H

Début de la séance : 20H00
Quorum atteint : 12 membres présents – 3 absents – 2 procurations
Présents : Mesdames GUINET, REVOY, CHOULET,
BERNARD, Messieurs HEGO, GACONNET, JOBARD, BESANCENOT,
TOURNERET, COURIOL, CHAUVELOT, FRANCOIS.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-0-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2023.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2.- **Délibérations**

Travaux de voirie : Roland GACONNET expose les travaux proposés. La pose de bordure et la création de trottoirs sur une longueur de 247 ml rue des Peupliers. Le devis établi par le syndicat de voirie s'élève à 32083.04 €. L'aide départementale d'un montant de 2470 € vient en déduction, ainsi il restera à la charge de la commune, la somme de 29613.04 €.

Ces travaux sont votés à l'unanimité.

Vente de la dernière parcelle au lotissement « Impasse des Jardins » : La marie a reçu une offre pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 34.45 € le m2. Madame le maire propose d'accepter cette offre, soit 34000.00 € hors frais de notaire.

Le Conseil municipal vote cette proposition et autorise le maire à signer les documents de vente : **4 abstentions.**

Location de la salle polyvalente : Madame le Maire rappelle les modalités de location aux associations ayant leur siège social dans la commune. Elle propose de modifier les tarifs actuels afin de répondre à une interprétation délicate. La location à titre gratuit sera accordée aux associations ayant leur siège social dans la commune mais également pratiquant leurs activités au sein du village ou ayant des actions au profit de ses habitants.

Cette modification est votée à l'unanimité.

Gardiennage de l'Eglise : Chantal GUINET rappelle que l'indemnité de gardiennage de l'église était versée à l'affectataire de l'église, le Prêtre. Cette prestation n'est pas obligatoire.

Les communes peuvent désigner par arrêté, des agents territoriaux chargés du gardiennage de l'Eglise et allouer une indemnité pour cette prestation facultative effectuée à des fins de protection de certains éléments patrimoniaux. Ce gardiennage des églises dont les communes sont propriétaires n'est pas lié à l'exercice du culte. Il existe un plafond indemnitaire et le dernier versement de la commune date de 2013. Toutes les sensibilités s'étant exprimées, le Maire, décide de retirer cette question de l'ordre du jour.

Distributeur automatique de pizza : Madame le Maire informe le conseil, qu'elle a été saisi de deux demandes d'installation de distributeur de pizza. Elle précise les conditions à retenir pour une éventuelle installation et les lieux possibles. Après un tour de table, elle soumet cette demande d'installation au vote du conseil.

Résultat du vote : 8 contre – 1 abstention.
Cette demande est rejetée.

3.- Informations diverses

Emeline REVOY présente succinctement un éventuel projet agri voltaïque sur le territoire de la commune.

Situation Financière de la commune : A partir d'un document établi par la trésorerie, Chantal GUINET présente la situation financière de la commune. La capacité d'autofinancement nette continue de progresser ce qui a un impact positif sur le fonds de roulement qui évolue également favorablement. Madame le Maire rappelle les taux d'imposition en 2022 et précise que la Commune de CHARGEY LES GRAY se situe dans la strate inférieure.

Au vu des résultats présentés, Chantal GUINET confirme la bonne santé financière de la commune. Cette situation permet d'envisager, avec quelques précautions, la rénovation de la salle socioculturelle. Le cabinet d'architecture a chiffré une première estimation financière qui imposera de relancer un appel d'offres pour Architecte.

Des subventions existent. Pour cela Chantal GUINET rencontrera dès que possible, Madame la Sous-préfète, Madame AVENTINO, Monsieur DOUSSOT et recherchera le concours de la Communauté de Communes afin de poursuivre l'étude de ce dossier.

Madame le Maire poursuit son intervention en abordant la question de l'accueil des gens du voyage. Avant de définir une solution de fermeture pérenne, elle souhaite que le terrain soit borné par un géomètre. Coût estimatif de ce bornage : 2000 €

Commission sécurité routière : Roland GACONNET propose de réunir cette commission le jeudi 1^{er} juin à 19H00 afin de revoir les points dangereux et de recevoir les propositions de ses membres.

Droit de préemption : La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption pour la vente de la maison située 8, rue des Crayes.

Projet de signalétique : Pascal HEGO informe le conseil que le courrier d'information et de proposition de participation a été envoyé à tous les entreprises de la commune. Le retour des réponses a été fixé à la mi-juin.

Il poursuit en rappelant que le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la boulangerie est toujours d'actualité. Le SIED a accepté de prendre en charge le renforcement de la charpente. Toutefois les crédits 2023 du SIED étant tous attribués, ce dossier se concrétisera en 2024.

La Forêt : André JOBARD a participé à une réunion à MERSUAY sur l'avenir de nos forêts. Quelles essences faut-il planter ?

Tournoi de foot : Il se déroulera le dimanche 28 mai à l'espace « André FUIN ». Le Conseil municipal des jeunes à l'origine de ce tournoi est pleinement investi dans son organisation. Les matchs se joueront de 13H30 à 18H00. La buvette sera tenue par les amis de l'école. Malheureusement les nouveaux filets n'ont pas été livrés. Il faudra en emprunter.

Le Cimetière : L'interdiction des produits phytosanitaires complique l'entretien du cimetière. L'herbe pousse.... La discussion s'engage et propose de nombreuses idées en se basant sur les pratiques des communes environnantes.

Questions diverses : Le stationnement devant l'Eglise. Que faire pour l'interdire ?
La pose d'une chaîne est évoquée. Dans un premier temps, un avis d'interdiction sera apposé sur le pare-brise du ou des véhicules qui viendraient à stationner.

Le trésorier du comité « Fêtes et loisirs » demande si la demande de subvention pour l'organisation du 14 juillet a été reçue. Auparavant, la commune versait 230 €. Madame le Maire propose une augmentation qui sera débattue en commission.

Le souvenir Français demande une subvention pour le renouvellement de son drapeau. Celle-ci sera également examinée en commission.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H52.